

Département de Loire-Atlantique
COMMUNE DE FAY DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : En exercice : 25 présents : 19 votants : 23

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session publique ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LABARRE, Maire.

Date de convocation : 18 avril 2023

PRÉSENTS : Mmes et MM Michel AUBRY, Chantal BERNARD, Stéphanie BIDET, Eloïse CHEMIN, Muriel CHIFFOLEAU, Jean-Pierre CLAVAUD, Éric CRUCHET, Franck EYMARD, Christiane FOURAGE, Claudine GILLET, Robert GROSSEAU, Angélique GUERIN, Claude LABARRE, Pierre-Yves LEBRETON, Christine LEROUX, Luc MAIREAUX, Romuald MARTIN, Mikaël PERRAY et Jean-Noël REMIA.
Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : Mmes et MM. François LE MAUFF, Audrey MOKHTAR (procuration à Franck EYMARD), Isabelle PRAUD (procuration à Muriel CHIFFOLEAU), Delphine ROUSSET, Emmanuelle SAULQUIN (procuration à Eloïse CHEMIN) et Didier SORIN (procuration à Luc MAIREAUX).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Michel AUBRY est désigné secrétaire de séance.

ASSISTANTE : Mme Christine ORAIN, Secrétaire Générale

AVIS SUR LA CREATION D'UNE UNITE DE METHANISATION A SAINT HERBLAIN PAR LA SARL BIOMETHANE DES BORDS DE LOIRE

Monsieur le Maire expose que par arrêté en date du 16 mars 2023, M. le Préfet de la Loire Atlantique a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la réalisation du projet d'unité de méthanisation sur la commune de Saint Herblain. Cette enquête porte sur la demande d'autorisation environnementale ainsi que sur la demande de permis de construire présentée par la Société SARL Biométhane des Bords de Loire

Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur le présent projet dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de celle-ci. L'enquête a lieu du 17 avril au 17 mai 2023. Le dossier de demande d'autorisation environnementale soumis à enquête publique ainsi que les avis obligatoires sont accessibles sur le site internet de la préfecture de la Loire Atlantique à l'adresse suivante : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Procedures-administratives-commissions/Installations-classees-ICPE2>.

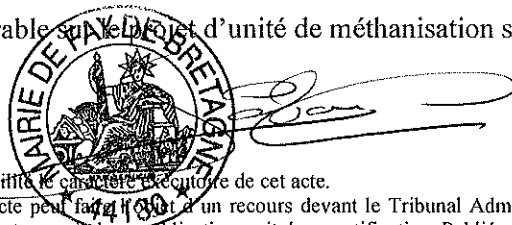
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 6 voix « pour » (dont la voix prépondérante du Président de séance), 11 abstentions et 6 voix « contre » :

EMET les remarques suivantes :

- Ce projet fait ressortir des craintes d'une utilisation abusive d'eau surtout en cette période de réchauffement climatique, où l'eau est une denrée de plus en plus rare
- Le recyclage de déchets alimentaires et végétaux pour produire de l'énergie est un point positif mais il faut être vigilant à ne pas produire plus pour alimenter volontairement cette usine de méthanisation
- Cette unité de méthanisation va augmenter le flux de véhicules pour transporter les déchets alimentaires susceptibles de générer du trafic et de la pollution supplémentaires.

DONNE un avis favorable sur le projet d'unité de méthanisation sur la commune de Saint Herblain.

Le Maire
Claude LABARRE
Le Maire



*certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

*informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification. Publié en Mairie le 25 avril 2023